



**Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France :
pré-estimation des neuf premiers mois de l'année 2025
par le baromètre des émissions mensuelles du Citepa, édition décembre 2025**

L'essentiel

Le Citepa publie, ce mardi 13 janvier, dans le cadre du baromètre, la mise à jour de son estimation des **émissions mensuelles** gaz à effet de serre [GES] et de polluants atmosphériques [PA] en France pour les neuf premiers mois de 2025.

D'après ces premières estimations, les émissions de GES sont légèrement à la baisse pour ces trois premiers trimestres, avec un niveau total, hors puits de carbone, à hauteur de 270 Mt CO₂e (contre 275 Mt CO₂e pour les neuf premiers mois de 2024). Après une légère baisse de 0,8% (- 1,5 Mt CO₂e) au premier semestre 2025 par rapport à 2024, les émissions diminuent de 3,7% (- 3,1 Mt CO₂e) au troisième trimestre. Pour ce troisième trimestre, la baisse est principalement portée par les secteurs des bâtiments et des transports, avec des baisses respectives de 11,7% (- 1,1 Mt CO₂e) et 2,4% (-0,8 Mt CO₂e).

Les dynamiques d'évolutions sont différentes selon les polluants. Alors qu'une baisse est observée pour le dioxyde de soufre [SO₂] à hauteur de 4% (-2,1 kt) pour les trois premiers trimestres 2025 par rapport à la même période de 2024, de 2% (-9,3 kt) pour les oxydes d'azote [NOx] ainsi que de 12% (- 1,9 t) pour le nickel [Ni], une légère hausse est observée, le monoxyde de carbone [CO] de 1% (+14,3 kt) et des particules fines [PM_{2,5}] de 2% (+1,8 kt). Les tendances des émissions des substances sont fonction de leurs secteurs prépondérants. Le SO₂ a vu ses émissions baisser principalement dans le secteur de l'industrie manufacturière et construction (-2 kt ; -5%), quant à la hausse des émissions de PM_{2,5}, elle provient essentiellement du secteur de l'usage des bâtiments et activités résidentiels/tertiaires (+3 kt ; +4%).

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. Ce baromètre des émissions mensuelles est calculé en cohérence avec les émissions annuelles. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente (inventaire annuel pré-estimé N-1 mensualisé). Actuellement, faute d'indicateurs mensuels suffisamment fiables, les évolutions du secteur des déchets et du puits de carbone (UTCATF) ne sont pas pré-estimées précisément pour ces secteurs.

La mise à jour de décembre 2025 concerne les trois premiers trimestres de l'année 2025. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE). Les émissions sont estimées en tonnes équivalent CO₂ (CO₂e) sur la base des pouvoirs de réchauffements globaux (PRG) issus du 5^{ème} rapport d'évaluation (AR5) du Giec. Le Baromètre des mois 2025 a été construit sur la base de l'édition 2025 des inventaires de GES. Ce bilan sera actualisé par la prochaine publication de l'inventaire national d'émissions de GES du Citepa et notamment la prochaine édition du rapport Secten en 2026. Les chiffres des polluants atmosphériques sont relatifs à la France métropolitaine et les émissions sont estimées en kilotonnes (kt).



Émissions de gaz à effet de serre

Analyse par secteur

Selon les pré-estimations du Citepa, les émissions de GES sont en légère baisse pour les neuf premiers mois de 2025 en comparaison avec l'année précédente, passant de presque 275 Mt CO₂e en 2024 à 270 Mt CO₂e au premier semestre 2025. Les dynamiques sont différenciées selon les secteurs :

	9 mois		Evol %	Evol Mt CO ₂ e
	2024	2025		
Industrie de l'énergie	23,7	23,8	0,7%	0,2
Industrie manufacturière et construction	45,8	43,8	-4,4%	-2,0
Usage des bâtiments et activités résidentiels/tertiaires	40,1	39,5	-1,6%	-0,6
Agriculture/sylviculture	59,5	58,7	-1,3%	-0,8
Transports	93,8	92,4	-1,5%	-1,4
TOTAL national hors UTCATF	274,7	270,0	-1,7%	-4,7

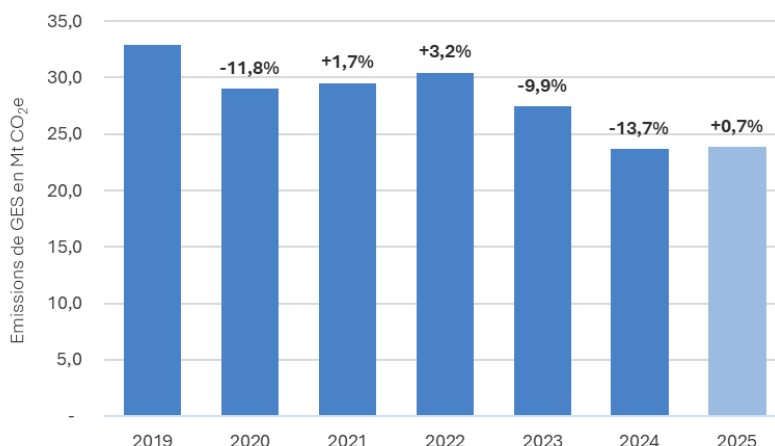
Stabilité des émissions pour la production d'énergie

Au cours des trois premiers trimestres 2025, le recul des énergies fossiles dans le mix électrique se poursuit, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023 et 2024. En conséquence, les émissions relatives à la production d'électricité diminuent légèrement, avec une baisse de 0,2 Mt CO₂e (-3 %) par rapport à la même période en 2024. Cette évolution s'explique notamment par une production électrique globale stable (environ 394 TWh), tandis que la part fossile accuse un repli de 5 % (12,3 TWh en 2025, contre 13,4 TWh en 2024).

Cette légère baisse a été compensée par une augmentation des émissions associées à l'activité de raffinage de pétrole sur l'ensemble des neuf premiers mois. On note en effet une hausse de la consommation de gaz de réseau par les raffineries sur cette période dans un contexte de hausse de la production de la branche (+6% pour le troisième trimestre 2025 par rapport au même trimestre de 2024 ; +11% pour le premier trimestre)¹. Au global, pour les neuf premiers mois de l'année, les émissions de GES associées au raffinage du pétrole s'élèvent à 5,4 Mt CO₂e, soit une augmentation de 6% (+0,3 Mt) par rapport à l'année précédente.

Production d'énergie : émissions de GES des neuf premiers mois entre 2019 et 2025

¹ Indice production industrielle – Cokéfaction et raffinage - [Insee,26/12/2025](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2612/2025)

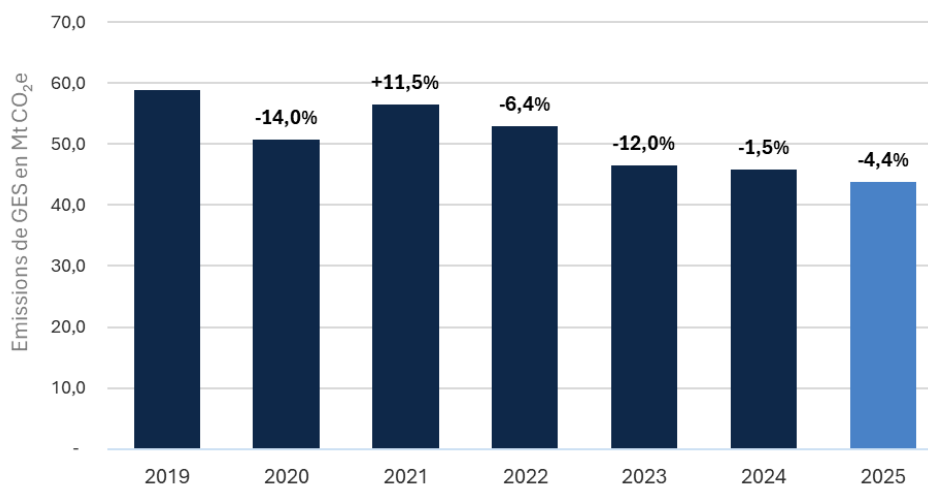


Baisse des émissions pour l'industrie manufacturière et construction sur ce troisième trimestre

Sur les neuf premiers mois de l'année, le secteur industriel affiche une diminution notable de 2 Mt CO₂e (-4,4 %). La tendance à la baisse des émissions s'est confirmée après le deuxième trimestre 2025, marqué par une chute significative (-1,4 Mt CO₂e, soit -9,7 %). Au troisième trimestre, cette dynamique se poursuit avec une réduction supplémentaire de 0,7 Mt CO₂e (-5,1 %) par rapport à 2024.

Cette diminution est portée pour ce troisième trimestre par la baisse des émissions de la chimie (-0,3 Mt CO₂e ; -7%), de la construction (-0,1 Mt CO₂e ; -8,5%) et des minéraux non-métalliques (-0,1 Mt CO₂e ; -2,7%). Ces réductions d'émissions s'expliquent notamment par la moindre consommation des industries de combustibles minéraux solides et de gaz naturel, et en raison de la baisse de la production de ciment et de produits chimiques par rapport à la même période de l'année précédente.

Industrie manufacturière et construction : émissions de GES des neuf premiers mois entre 2019 et 2025



Les émissions du secteur résidentiel-tertiaire de retour à la baisse

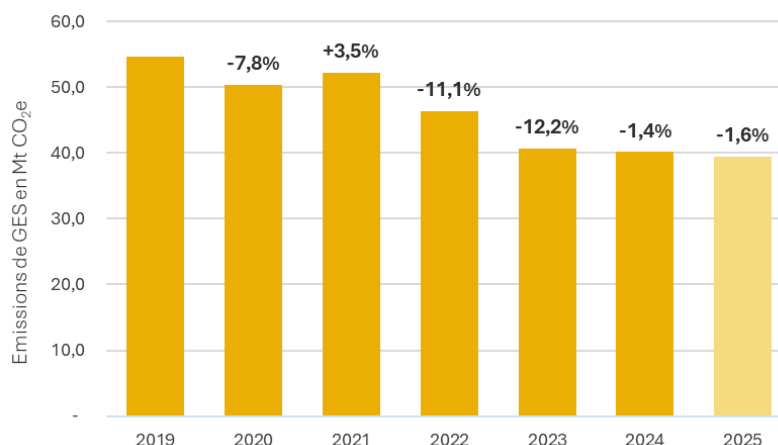
Sur les neuf premiers mois de l'année, les émissions s'élèvent à 39,5 Mt CO₂e, en recul de 0,6 Mt CO₂e (-1,6 %) par rapport à la même période en 2024. Plus précisément, la hausse des émissions de gaz à effet de serre au premier trimestre 2025 (+1,1 Mt CO₂e, soit +5,4 % par rapport à 2024), liée à une consommation accrue de gaz et de fioul domestique dans un contexte hivernal plus rigoureux, a été compensée par une baisse consécutive lors des deuxième et troisième trimestres.

Au-delà de la diminution de la consommation de gaz naturel dans le résidentiel, c'est la forte baisse de la vente de fioul domestique qui explique cette réduction estimée pour le troisième trimestre 2025. Les ventes de fioul domestique avaient été très élevées pour ce même trimestre en 2024 (1 162 Mt, contre



837 Mt en 2023 et 814 Mt en 2025), une baisse de presque 30% est donc estimée pour les émissions liées au chauffage au fioul pour ce troisième trimestre 2025 par rapport à 2024.

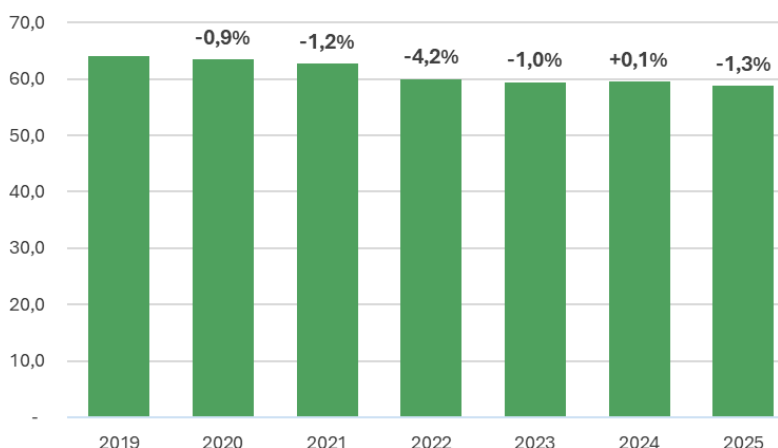
Résidentiel-tertiaire : émissions de GES des neuf premiers mois entre 2019 et 2025



L'agriculture : la décapitalisation du cheptel bovin se poursuit

L'estimation des émissions de GES a été réalisée sur la base de données mensuelles de conjoncture disponibles sur les cheptels et les livraisons d'engrais. Les émissions de GES de l'agriculture sont évaluées à 58,7 Mt CO₂e sur les neuf premiers mois 2025 contre 59,5 Mt CO₂e sur la même période en 2024. Le sous-secteur de l'élevage voit ses émissions diminuer de 0,9 Mt CO₂e, soit de 2,7 %, du fait de la réduction du cheptel bovin, quand le sous-secteur des cultures voit ses émissions augmenter de 0,1 Mt CO₂e, soit de 0,6 %, du fait d'un apport d'engrais minéraux azotés en hausse en moyenne sur les deux dernières campagnes.

Agriculture/Sylviculture : émissions de GES des neuf premiers mois entre 2019 et 2025



Transport : poursuite de la baisse des émissions pour ce troisième trimestre

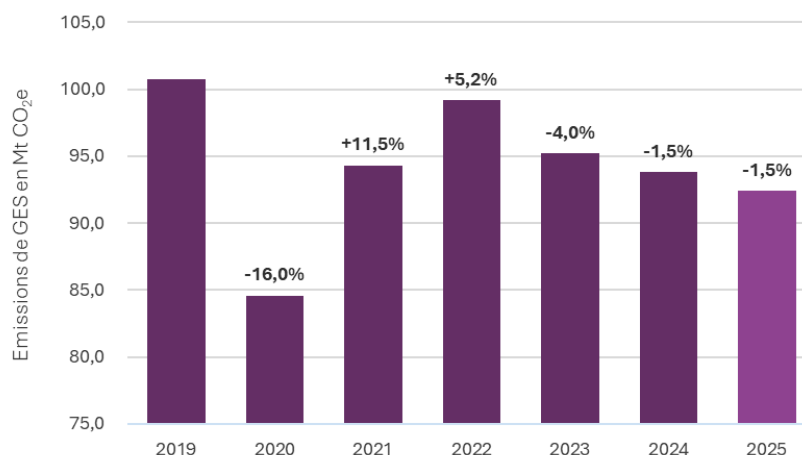
Pour ce troisième trimestre, la dynamique à la baisse du secteur du transport se poursuit avec une diminution des émissions de presque 1 Mt CO₂e (-2,4%), permettant une baisse pour les neuf premiers mois 2025 de 1,4 Mt CO₂e (-1,5%) par rapport à l'année précédente.

Le transport routier, qui participe à près de 95% des émissions des transports, a réduit ses émissions pour ces trois premiers trimestres de 1,4% (dont une baisse de 2,2% au troisième) pour atteindre 86,8 Mt CO₂e, contre 88 Mt CO₂e pour les trois premiers trimestres de l'année passée. Cette diminution est estimée à partir de l'évolution des ventes de carburant et notamment du Diesel (-4%).



Concernant le transport aérien domestique (inclus dans le total national), on observe, en cette période estivale, un ralentissement de la baisse des émissions avec une diminution pour le troisième trimestre 2025 de 2,5% par rapport à l'année précédente, contre une baisse de 4% observée entre le troisième trimestre 2023 et 2024. Au global, pour les neuf premiers mois de l'année 2025, les émissions sont quasi stables par rapport à 2024 avec un niveau de 3,2 Mt CO₂e. En parallèle, les émissions du transport aérien international (non inclus dans le total national) sembleraient enfin se stabiliser pour ce troisième trimestre 2025 avec +0,2% (+0,2 Mt CO₂e) par rapport au troisième trimestre 2024 après des hausses continues très importantes depuis 2020.

Transports : émissions de GES du premier semestre entre 2019 et 2025



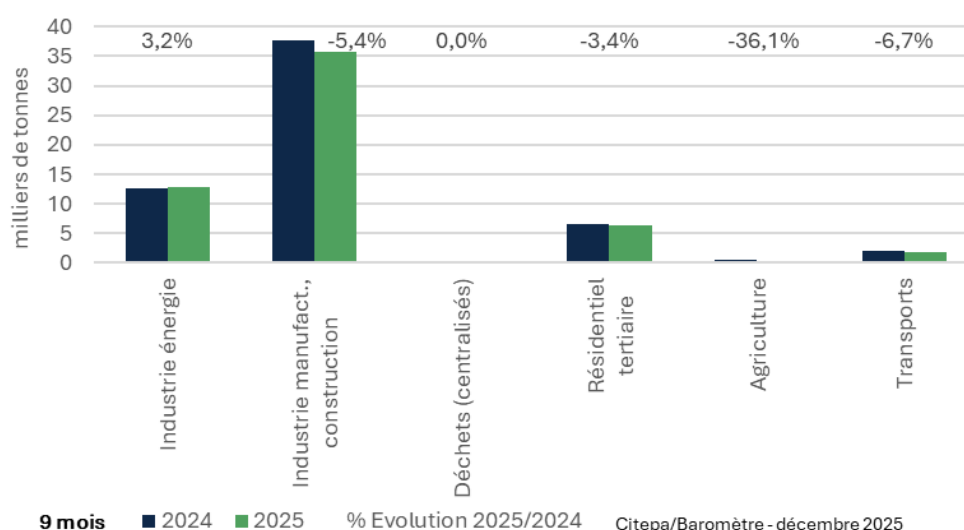
Émissions de polluants atmosphériques

Analyse par substance

SO₂ : réduction des émissions

Les émissions nationales de SO₂ proviennent de différents secteurs et, plus particulièrement, de l'industrie manufacturière et de la construction, l'industrie de l'énergie et l'usage des bâtiments et activités résidentiels et tertiaires.

Émissions de SO₂ par secteur en France : comparaison des trois premiers trimestres 2024 et 2025



9 mois

■ 2024

■ 2025

% Evolution 2025/2024

Citepa/Baromètre - décembre 2025

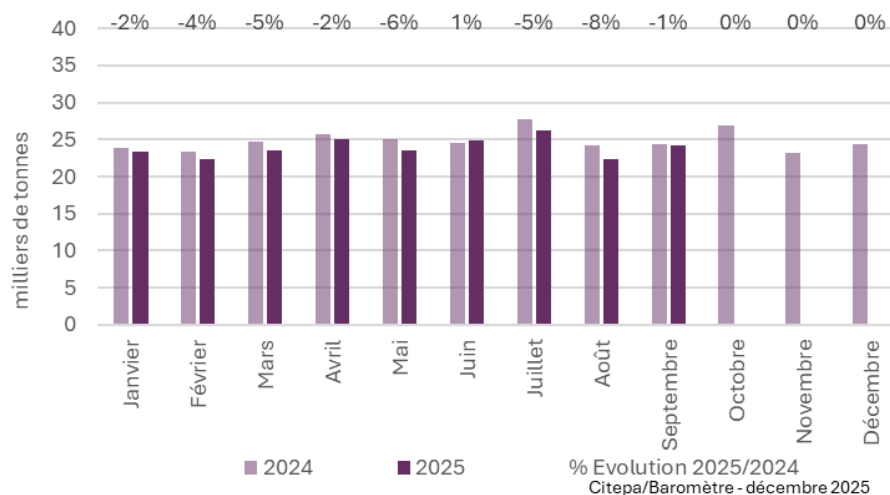


Entre les neuf premiers mois de 2024 et la même période de 2025, les émissions de SO₂ diminuent de 2,15 kt, soit de presque 4%. Après une forte baisse observée au deuxième trimestre, la dynamique se poursuit au troisième trimestre avec une diminution de 2,2 kt, soit de 3,4% par rapport au troisième trimestre 2024. C'est le secteur de l'industrie manufacturière et de la construction qui contribue principalement à cette évolution avec une diminution de 2 kt (-5%) sur l'ensemble des trois premiers trimestres en lien avec la baisse de la consommation de gaz par l'industrie et le recul de certaines activités émettrices telles que l'industrie chimique et minérale (fabrication de ciment notamment).

NOx : forte diminution dans le secteur des transports

La baisse des émissions de 9kt estimée pour les NOx pour ces neuf premiers mois 2025 est expliquée par la réduction importante des émissions pour le transport. Après une réduction de 2,3% au deuxième trimestre, une nouvelle baisse est estimée à hauteur de 4,8% pour le troisième trimestre de 2025 par rapport au même trimestre de 2024. Les émissions relatives au secteur sont passées de 224 à 216 kt entre les neuf premiers mois de 2024 et ceux de 2025. La décroissance de la consommation de Diesel depuis plusieurs années se poursuit encore en cette année 2025, expliquant la réduction des émissions de ce polluant.

Transports : comparaison des émissions mensuelles de NOx (Métropole) entre 2024 et 2025



COVNM : stabilisation des émissions

Les émissions de COVNM voient leurs émissions se stabiliser pour ces neuf mois de 2025 avec -3 kt (-0,3%) par rapport à 2024. Cette relative stagnation est expliquée par la compensation de la hausse estimée pour le premier trimestre par les baisses continues estimées pour les deuxième et troisième trimestre, notamment dans le secteur Usage des bâtiments et activités résidentiels et tertiaires.

Particules fines : réduction des émissions pour les bâtiments ce troisième trimestre

Après une hausse des émissions des particules fines de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM_{2,5}) au premier trimestre, des baisses sont estimées pour les deuxième et troisième trimestre. Très lié au chauffage, ces baisses consécutives sur six mois ne permettent pas encore de compenser la hausse du premier trimestre, avec un total pour les neuf premiers mois de 2025 à hauteur de 108 kt contre 106 kt pour les neuf premiers mois de 2024.

Pour en savoir plus

Ces résultats prennent-ils en compte les émissions de GES exportées (empreinte) ?



On distingue deux approches pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à un pays. L'approche utilisée pour élaborer les inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisés par le Citepa pour le ministère de la Transition écologique est différente de l'empreinte carbone. Alors que l'approche inventaire se focalise sur les émissions dites territoriales (approche production - émissions ayant lieu sur le territoire national), l'empreinte carbone, elle, intègre toutes les émissions induites par la consommation en France de produits fabriqués en France et à l'étranger. Le baromètre des émissions mensuelles est cohérent avec les données annuelles de l'inventaire national : il présente les émissions territoriales et non l'empreinte.

[Plus d'information sur l'empreinte](#)

Comment sont estimées les émissions ?

De manière générale, l'inventaire national est réalisé selon les lignes directrices (*Guidelines*) du Giec pour les GES et selon le Guide (*Guidebook*) EMEP/EEA pour les polluants atmosphériques. Ces guides définissent des grands principes ainsi que des paramètres de calcul. Retrouvez toutes les méthodes de calcul des émissions, secteur par secteur, dans le [rapport Ominea](#).

L'estimation mensuelle des émissions, quant à elle, est calculée à partir de différentes données et indicateurs. Certains secteurs, tels que l'énergie, disposent d'indicateurs statistiques mensuels. Pour d'autres secteurs, les émissions mensuelles peuvent être calculées directement (i.e agriculture), ou encore évaluées selon un profil temporel résultant de la connaissance des modes d'émissions (i.e gaz fluorés). Enfin, pour des secteurs tels que les déchets (en général) et l'UTCATF (puits de carbone), les émissions sont simplement reportées de l'année précédente et uniformément réparties sur l'année. L'enrichissement des bases de données utilisées ainsi que des travaux méthodologiques complémentaires permettent d'améliorer la qualité des estimations mensuelles publiées. Les émissions mensuelles sont publiées avec un décalage de trois mois entre le mois de publication et le dernier mois estimé.

[Télécharger la note de contexte et méthodologie du Baromètre](#)

Pour avoir plus d'informations : [Accueil - Citepa](#) | infos@citepa.org

Contact presse : presse@citepa.org